

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00033

Objet de la Délibération

1- ADMINISTRATION

1-14 – Programme animations estivales office tourisme

Monsieur le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN rappelle la délibération du 14 mai 2018.

Elle précise que le volet animation incombe à la commune.

Pour l'année 2019, le programme et le coût des animations est le suivant :

ANIMATIONS	NOMBRE	TOTAL €	NB
Sorties géologie	3 X 170 €	510 €	
Sorties botaniques	4X 140 €	560 €	Devis CAUX M.
Soirée Astronomie :	4 X 150 €	600 €	
Impressions billets festival Haute Clarée		80 €	
Impression affiches concert lyrique		150 €	
TOTAL DEPENSES		1.900 €	

Madame CHRETIEN précise que les prévisions de recettes sont les suivantes :

ANIMATIONS	Tarif	Quantité	Nb participants	Recettes prévues
Sorties géologie	8 €	3	7	168 €
Sorties botaniques	8 €	4	14	448 €
Soirée Astronomie :	8 €	4	35	1.120 €
TOTAL RECETTES				1.736 €

Madame CHRETIEN précise qu'il convient d'autoriser M. le Maire :

- à lancer les consultations relatives aux animations prévues
- à signer les devis correspondants,
- à mandater les sommes correspondantes.

Madame CHRETIEN précise qu'il convient d'autoriser l'office du tourisme du Briançonnais à encaisser les sommes correspondantes aux animations prévues et à reverser ces sommes dans les caisses de la commune, et ainsi d'autoriser M. le Maire à encaisser celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Approuve l'exposé de Mme CHRETIEN,
- Autorise M. le Maire à lancer les consultations relatives aux animations prévues, à signer les devis correspondants et à mandater les sommes correspondantes.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Office du tourisme des Hautes Vallées afin de permettre l'encaissement des recettes reversées par l'Office du Tourisme du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER